



INSTRUCTIONS DE COURSE CHALLENGE 30/16

6 Régates OSIRIS Habitables de Grade 5C

Dates : 11 janvier, 8 février, 22 mars,

6 septembre, 4 octobre et 29 novembre.

Autorité organisatrice : Société Nautique Grau du Roi Port Camargue

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 RÈGLES APPLICABLES

Les régates seront régies par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021-2024.
- 1.2 Les règles de la jauge OSIRIS et les REV (règles d'équipement des voiliers).
- 1.3 La partie B section II du RIPAM quand celui-ci s'applique.
- 1.4 Les prescriptions nationales et les règlements fédéraux.
- 1.5 L'annexe T s'appliquera

2 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.



3 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information de la SNGRPC ; ils seront également mis en ligne à l'adresse : Site internet <https://www.sngrpc.com/regates-habitable-2/championnat-30-16/>

- 3.1 Le matin de la régates, **un briefing obligatoire** organisé à **9h30** devant le club présentera les prévisions météorologiques et les intentions du Comité de Courses pour la journée.
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le **canal VH 8 dégagement 77**

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à la SNGRPC.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40

5 PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Dates des régates :
11 janvier, 8 février, 22 mars, 6 septembre, 4 octobre, 29 novembre 2025
- 5.2 Le nombre de courses par jour de régates et par groupe sera au maximum de 4.
- 5.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 10h30
- 5.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.5 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

6 PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont **BLANC avec logo 30/16**.

7 ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.



8 LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 8.3 Parcours Côtiers : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 8.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en annexe PARCOURS
- 8.5 Les parcours côtiers pourront être modifiés par le comité de courses en fonction des conditions météorologiques ou pour toute raison que le comité de course décide de prendre en considération.

9 MARQUES

Description marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
ORANGE FLUO	ROUGE	JAUNE	JAUNE	ORANGE FLUO OU BLANCHE

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont des zones interdites à la navigation, notamment les zones conchylicoles, les zones de baignade protégées, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs, les marques cardinales sauf précisions prévues spécifiquement dans les parcours côtiers.



11 LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile par VHF. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 11.3 **Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes** après son signal de départ sera classé **DNS** sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Lors d'un parcours construit :
Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Lors d'un parcours côtier :
L'envoi du pavillon C à une marque signifie « rejoignez directement la ligne d'arrivée ». Ceci modifie « signaux de course ».
- 12.3 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque d'arrivée à l'extrémité tribord.



14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Pour les 30/16, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieur à DSQ

15 TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

- 15.1 Les bateaux ne finissant pas dans les **30 mn pour un parcours construit et 60 mn pour un côtier après le quatrième bateau** ayant effectué le parcours et finis seront classés **DNF** (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 15.2 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

16 DEMANDES D'INSTRUCTION

- 16.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au club.
- 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.



17 CLASSEMENT

- 17.1 Le calcul du temps compensé des bateaux qui sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les autres parcours, avec application du CVL dans les 2 cas.
- 17.2 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 17.3 Chaque régata donnera lieu à un classement général avec un nombre minimum d'une course validée par régata. Pour chaque course, le classement sera fait selon de Système à minima (RCV – Annexe A, Article A4)
- 17.4 Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE, NSC, recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1 ; les DNC et les non-inscrits recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la course plus 2. Les disqualifications DNE ne pourront pas être retirées.
- 17.5 Chaque participation d'un bateau à un jour de donne droit à un nombre de points attribué en fonction de son classement général. L'attribution des points se fera selon le système H décrit dans le guide OSIRIS Habitable.
- 17.6 Quand 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores en retirant son plus mauvais score. A partir de 10 courses validées, les deux plus mauvais scores seront retirés. En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le résultat de la dernière course.

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.2 Le canal VHF utilisé en course est le 8 et dégagement 77

19 REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.



20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

21 ACCOMPAGNATEURS (Sans objet)

22 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter les débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

23 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU (Sans objet)

24 COMMUNICATION RADIO (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appel vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles par tous les bateaux.

25 PRIX

La proclamation du palmarès final et la remise des prix du Challenge 30/16 2025 auront lieu : Samedi 29 novembre 2025 à la SNGRPC à 17h.



26 DECHARGE DE RESPONSABILITE

26.1 Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend donc de façon inhérente un élément de risque. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :

- a) il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport et accepte toute responsabilité de sa propre mise en danger, celle de l'équipage et du bateau ;
- b) il est responsable de sa propre sécurité, celle de l'équipage et du bateau ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;
- c) il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;
- d) il reconnaît que son bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;
- e) la mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance et autres arbitres et divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;
- f) la mise à disposition de bateaux d'assistance est principalement limitée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée dans les circonstances existantes
- g) il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information fournie et d'assister à toute réunion pour les concurrents organisée lors de cette épreuve.

27 ASSURANCE (Sans objet)

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président-e du comité de course :

Marie-Paule KIEFFER (Comité Course Régional stagiaire, SNGRPC)

Michel CHADELAS (Comité Course Régional stagiaire, SNGRPC)

Alain GOUJON (Comité de Course Régional)

Président-e du jury :

Alain GOUJON (Jury Régional, SNGRPC)

Patrick LOCHERON (Jury Régional, SNGRPC)

Jean-Louis SAUDRAIS (Jury Régional, SNGRPC)

Commissaire aux résultats :

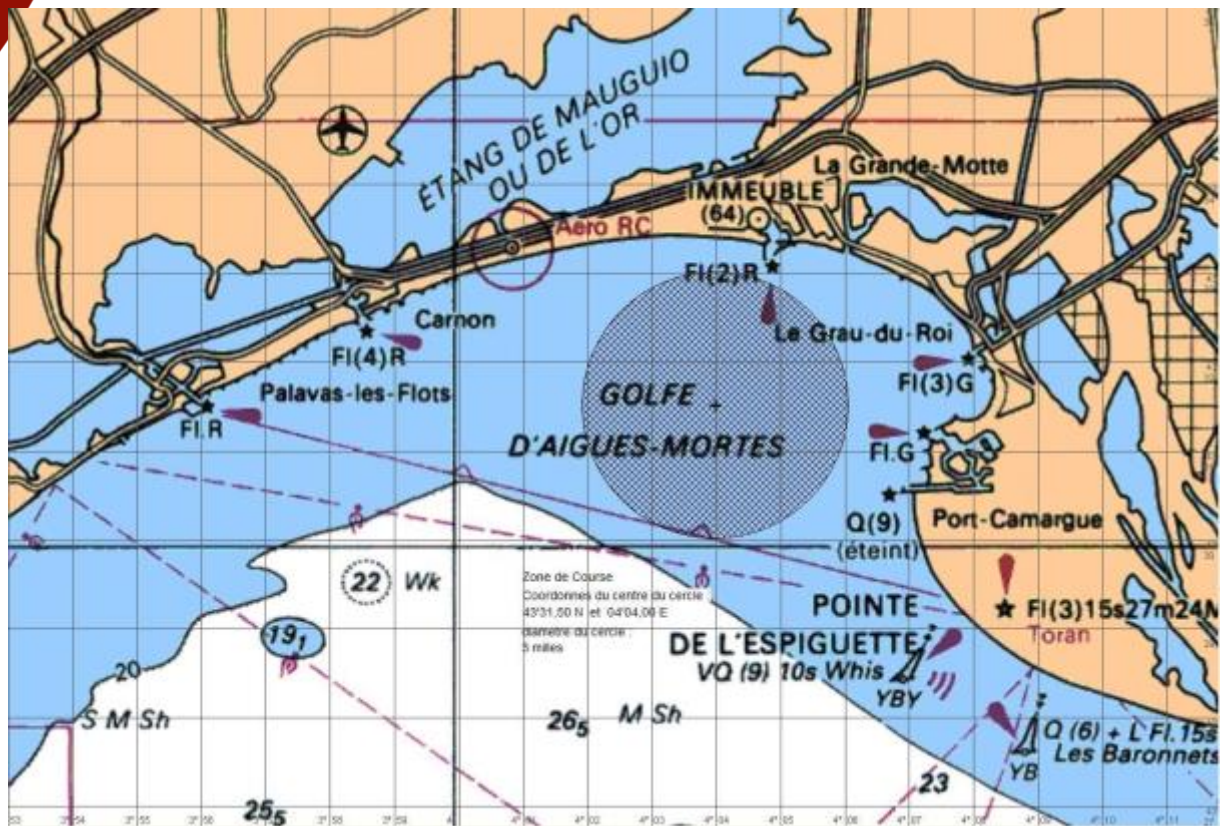
Maryline LOIRY-VALENTIN (Commissaire aux résultats, SNGRPC)

Nicolas BILLIARD (Commissaire aux résultats, SNGRPC)

Marie-Paule KIEFFER (Commissaire aux résultats, SNGRPC)



ANNEXE 1 : ZONES DE COURSE



RAPPEL : ZONE DE DEPART

La zone de départ pourra être précisée par le Comité de Course au moment du briefing des concurrents ou par VHF.

Si la zone de départ n'est pas précisée au briefing ou par VHF, elle se situera au point de rassemblement :

R : Position : 43°31'800 N – 04°05'600 E

Le Comité de Course pourra par la suite être amené à se déplacer selon la nécessité du parcours choisi. Dans ce cas il arborera le pavillon L : « suivez-moi »



ANNEXE 2 : PARCOURS CÔTIERS HABITABLES

Descriptions et positions approximatives des marques des parcours côtiers

Marques	Description
Dep – Bouée de Départ	Bouée ORANGE FLUO Position: 43°31,8' N – 04°05,6' E Ou Position enregistrée au moment du départ.
Ar – Bouée d' Arrivée	Bouée ORANGE FLUO OU BLANCHE Position: A proximité de la bouée Dep de Départ, sous le vent du bateau Comité (cf. schéma)
D – Bouée de dégagement :	Bouée JAUNE A +/- 1 mille de R dans l'axe du vent
Es – Cardinale Espiguette :	43°29,2' N – 04°06,4' E
Ls – Cardinale Nord Les Sables	43°31' N – 04°06,3' E
Cardinale Sud Baronnets	43°27,6' N et 4°08,8' E
Pc – Bouée de Port Camargue	Bouée ROUGE 43°31,3' N – 04°06,6' E
Gm – Bouée de La Grande Motte	Bouée ROUGE 43°32,95' N – 04°04,8' E
Sa – Bouée du Sana	Bouée ROUGE 43°32,5' N – 04°06,7' E
Gt – Bouée du Grand travers	Bouée ROUGE 43°33' N – 04°02,5' E
Ba – Bouée de la Baie d'AiguesMortes	Bouée ROUGE 43°31,12' N – 04°04,6' E



ANNEXE 3 : DESCRIPTIF DES PARCOURS

Parcours 1

Départ – Bouée 1 (au vent) à Bâbord – Porte Bouée départ et Bateau Comité – Bouée 1 (au vent) à Bâbord – Arrivée (entre départ et Bateau Comité).

Parcours 2

Départ – Bouée 1 (au vent) à Bâbord – Bouée 2 (90° du vent) à Bâbord – Bouée 3 (180° du vent) à Bâbord – Bouée 1 (au vent) à Bâbord – Arrivée (entre départ et Bateau Comité).

Parcours 3

Départ – Bouée Dégagement éventuelle – PC à Bâbord – Sa à Bâbord – GM à Bâbord – Arrivée (entre Départ et Bateau Comité)

Parcours 4

Départ – Bouée Dégagement éventuelle – GM à Tribord – Sa à Tribord – PC à Tribord – Arrivée (entre départ et Bateau Comité).

Parcours 5

A la discrétion du Comité de Course à définir au briefing et sur le groupe whatsapp.

Les schémas seront diffusés sur le groupe whatsapp.